

***Rem publicam constituere* : le paradoxe d'une chose publique à (re)fonder ?**

23 novembre 2021

Dans le cadre du séminaire : « Les mots de la République »
Programme Res Publica vs Républiques
(LUHCIE, [Axe 4](#) et [Langages & politiques](#), MSH-Alpes)

Organisation : Marie-Claire Ferriès, Clément Chillet UGA, LUHCIE

Dans le cadre du séminaire République porté par le laboratoire LUHCIE, une des quatre séances annuelles, répondant à la thématique 'les mots de la République', pourrait être inscrite dans le programme Langages & politiques de la MSHA et programmée pour l'automne ou l'hiver 2020. Cette séance serait consacrée à l'étude de l'expression romaine « *rem publicam constituere* », que l'on traduit habituellement par « constituer la République ». Les troubles de la fin du premier siècle avant notre ère qui ont abouti à la fois à un remodelage des institutions républicaine et à une toute nouvelle volonté de les fixer par la voie législative, ont donné lieu à une dictature et un triumvirat qui se définirent comme « *rei publicae constituendae* ». Outre l'apparent paradoxe lexical d'une « chose commune » qu'il s'agirait de constituer, et qui ne s'imposerait pas d'elle-même comme commune, la réflexion autour de l'expression *rem publicam constituere* sera à la fois d'ordre lexical (quel est le sens que les Romains donnaient au verbe *constituere*, quels autres verbes étaient-ils utilisés pour décrire l'organisation de la République ?), mais aussi juridique (qui constituait la République et avec quelle autorité ?) et bien sûr politique (dans quel contexte ressentit-on le besoin de constituer la République ?) L'expression est apparue deux fois dans le titre officiel de magistrats de la République romaine : Sylla fut nommé dictateur *rei publicae constituendae*, tandis que les triumvirs de 43 a.C. ont pour titre complet : *triumviri rei publicae constituendae* (et en cela, une réflexion sur l'acte de « constituer la République » croise celle, capitale, de la définition de la dictature à la fin de la République romaine, qui constitue un autre chantier qui sera poursuivi dans le cadre du séminaire sur la République). Apparaissant en période de crise, pendant lesquelles l'État semble être menacé, cette titulature permet aussi d'interroger la manière dont les Romains concevaient la *res publica* : objet politique qu'il était nécessaire de maintenir, mais dont le *status* pouvait être réformé, même si c'était sous la forme d'une restitution. Derrière ce syntagme, se cache donc un discours sur l'État que l'étude des circonstances, tant syntaxiques qu'historiques d'utilisation tentera d'éclairer.

Programme de la journée

9h30 : introduction : Clément Chillet (UGA, LUHCIE)

De la lexicographie au politique :

10h : Julie Sorba (UGA, LIDILEM) : Profil combinatoire de *constituere* chez les historiens latins : une approche en linguistique de corpus outillée

10h45 : Clément Chillet, Les attestations du thème : vers un thème de programme politique ?

11h30 : discussion

14h : Yann Berthelet (université de Liège) : Les traductions grecques de l'expression *rem publicam constituere* : une piste de réflexion pour mieux comprendre la formule latine ?

14h45 : Frédéric Hurlet (université de Paris Nanterre).

15h30 : Discussion et conclusion